

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 11 juin 2010
Date d'affichage 02 JUIL. 2010
Date de séance 18 juin 2010

L'an deux mille dix, et le vendredi dix huit juin à huit heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ronald TUMAHAI.

Etaient présents :

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	26
Procurations	4
Votants	30
Pour	30
Contre	0
Abstention	0

OBJET :

approuvant le projet, le plan de financement et autorisant le Maire à signer la convention de financement pour l'acquisition de deux (2) pompes de secours pour les forages OUTUMAORO et TEFAUTEA

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux.

Nom - Prénom	Présent	Absent	Procuration
TUMAHAI Ronald	X		
ROHI Laurent	X		
POMMIER Aitu	X		
BARFF Oscar	X		
TURQUEM née TUPAI Sandrine	X		
ARO Dylma	X		
SALEM née STEIN Marie-Thérèse	X		
TEPAVA Wilhelm	X		
BLANCHARD Moana	X		
HARUA née TEHETIA Monette		X	VAN BASTOLAER G.
MANEA Tania	X		
TEISSIER née PAHOA Berthe		X	
VILLERET née LY WA UT Clothilde		X	
TAEA Louis	X		
LEVAUDI Franck	X		
NATUA née FULLER Hélène	X		
RICHERD née BAMBRIDGE Bellinda	X		
CHING Yves	X		
TEIKIAVAITOUA née ARAPA Chantal	X		
VAN BASTOLAER Gustave	X		
AH LO Victor	X		
RUA Antoine	X		
LISSANT Simplicio	X		
TEURU née TAIARUI Marie-Rose	X		
MAITI Mareta		X	MANEA Tania
TUMAHAI Hina		X	
ATAE Layana	X		
BERTHOLON Nicolas		X	RUA Antoine
ATENI née TAPARE Marie	X		
BOOSIE-HAERAAROA née NATUA Auxilia	X		
MARAMA née TEFAAFANA Claire		X	
CRIDLAND Johnes		X	ATENI Marie
HOWELL Patrick	X		
TETARIA Charles		X	
HONG née THOMPSON Madeleine	X		

Formant la majorité des membres en exercice.

- VU la loi n° 71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, modifiée par la loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 puis par la loi organique n° 2007-1719 du 07 décembre 2007 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 05 octobre 2007 rendant applicable les dispositions du Code général des collectivités territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics ;
- VU l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;
- VU l'arrêté n° 782 CM du 4 août 1997 relatif aux subventions d'investissement accordées par le territoire ;
- VU la lettre n° 565/VP du Vice-président de la Polynésie française en date du 30 mars 2010 ;
- VU les inscriptions budgétaires de l'exercice 2010 ;
- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal ;
- En sa séance du 18 juin 2010 ;

ADOPTE

Article 1 – Est approuvé le projet d'acquisition de deux (2) pompes de secours pour les forages OUTUMAORO et TEFAUTEA.

Article 2 – Est approuvé le plan de financement du projet arrêté comme suit :

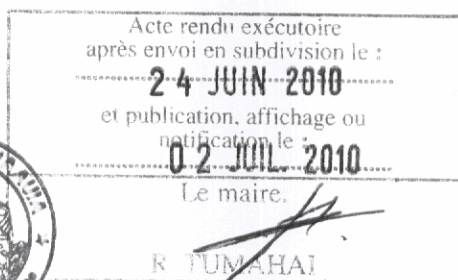
Coût de l'acquisition	4 882 350 F CFP
Participation du Pays 80 %	3 905 880 F CFP
Participation Commune 20 %	976 470 F CFP

Article 3 – Le Maire est autorisé à signer la convention de financement à venir, à lancer l'appel d'offres y afférent, à signer les marchés et d'une manière générale tout document nécessaire à la parfaite exécution de cette opération.

Article 4 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de trois (3) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 5 – Le Maire, le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 18 juin 2010,
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.



Le Maire,

R. TUMAHAI